



54ème colloque
ASRDLF

5-7 juillet 2017, Athènes, Grèce



15th conference
ERSA-GR



Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation

la répartition spatiale des villes tunisiennes

Mr Makram MONTACER

ISG TUNIS MAITRE ASSISTANT

ENNASER 1 -TUNIS 2092 Ariana UAQUAP Tunisie

m_montacer@yahoo.fr +216 52 33 70 64 -

Mme Abir EL MESSAABI

ESSEC TUNIS DOCTORANTE

EL MANZEH 6, AMMAR IBN YACEUR - TUNIS 2090 Ariana UAQUAP TUNISIE

abir_mess@yahoo.fr +216 29 49 57 47 -

Référence à la session / reference to the session

F1- Théorie du développement urbain et régional

Résumé / Summary

L'objectif de la communication et l'originalité du sujet:

Toute politique d'aménagement du territoire vise une meilleure répartition des populations et des activités dans l'espace. En d'autres termes, le droit de toute personne d'avoir les mêmes chances et les mêmes opportunités indépendamment de sa localisation qu'elle soit dans un milieu urbain ou rural. Ce qui n'est pas le cas pour la Tunisie. En effet, elle est marquée par un déséquilibre régional qui a toujours existé. Le chômage, la pauvreté, l'exclusion qui est liée à la ruralité et le partage inégal de la richesse sont les facteurs déclencheurs de la révolution Tunisienne du 14 janvier 2011. Les villes intérieures sont à l'origine de ces événements. Elles étaient marginalisées, voire absentes, à cause des politiques centralisées de l'Etat.

La constitution tunisienne du 26/01/2014 propose la décentralisation comme un outil pour un meilleur développement régional. C'est en effet une politique de transfert d'autorité et de responsabilité de l'administration centrale vers les collectivités locales. Le pouvoir local tel que préconisée dans le chapitre de la constitution se pose sur la décentralisation dont les fondements sont la démocratie participative, la gouvernance locale et la libre administration.

En effet, la concentration des pouvoirs de décision, des individus et des activités explique le poids prépondérant de la capitale Tunisienne. Ce poids est renforcé de plus en plus par la centralisation du système politique et administratif tunisien (Belhedi, 2004 ; Montacer, 2012 ; Dhaher, 2010). D'où la primatie du système urbain tunisien.

La loi rang taille est très utilisée dans la littérature économique pour l'analyse des systèmes urbains et des hiérarchies urbaines. Cette loi peut exprimer la régularité de la hiérarchie urbaine au sein d'un espace donné dans la mesure où le système urbain se trouve régi par une hiérarchie plus ou moins régulière. En effet, plus la ville est importante plus son rang dans la hiérarchie est important, donc il y a une relation inverse entre la taille et le rang. Suivant cette logique, l'objectif de ce papier est de répondre à ces deux questions : Quelles sont les caractéristiques du système urbain Tunisien en 2014 ? Et dans quelle mesure la loi de Zipf permet-elle de le caractériser ?

La méthode:

Les données utilisées dans cet article sont extraites du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 qui est réalisé par l'institut national de la statistique (INS). Vu l'absence d'une définition exacte des villes, nous avons opté pour la définition des critères d'urbanisation pour appréhender les villes telles que définies par plusieurs économistes et géographes. L'espace urbain en Tunisie est défini par l'espace communal. A partir de là, nous avons privilégié les concepts de continuité urbaine et de l'étalement urbain dans l'objectif de construire une base de données relatives aux villes tunisiennes. Pour ce faire, nous avons procédé à une visualisation cartographique privilégiant les deux concepts précités.

Notre objectif est d'étudier la hiérarchie du système urbain tunisien à partir de la loi rang-taille. Pour ce faire, nous allons faire appel à plusieurs méthodes économétriques pour l'estimation du coefficient de hiérarchisation. Nous allons tenter également d'apporter une dimension spatiale à l'analyse de Zipf en faisant appel aux techniques d'économétrie spatiale.

5 mots-clés:

Loi de Zipf, Econométrie spatiale, Tunisie, Système urbain, ville

Bibliographie / Bibliography

Christaller, W., (1933). Central Places in Southern Germany.

Dhafer, N., (2010). L'aménagement du territoire tunisien : 50ans de politiques à l'épreuve de la mondialisation. EchoGéo, No. 13.

Dimou, M., & Schaffar, A., (2007). Evolution des hiérarchies urbaines et la loi de Zipf : le cas des balkans. Région et développement, No. 25.

Dimou, M., & Schaffar, A., Chen, Z., & Fu, S., (2008). La croissance urbaine chinoise reconsidérée. Région et développement, No. 27, pp. 109-131.

Dobkins, L. H., & Ioannides, Y. M., (2000). Dynamic evolution of the US city size distribution. The economics of cities, pp. 217-260.

Belhedi, A., (2004). Le système urbain tunisien : Analyse hiérarchique démo-fonctionnelle sur la base de la loi rang-taille. European journal of geography.

Amara, M., Kriaa, M., & Montacer, M., (2010). Centralité des activités dans la région urbaine de Tunis. Revue d'Economie Régionale & Urbaine, No. 3, pp. 473-509.

Anselin, L., (1988). Spatial Econometrics: Methods and models. Springer Netherlands, Vol. 4, 284 pages.

Duranton, G., (2012). La croissance urbaine : Déterminismes vs bruit. Région et développement, No. 36, pp. 11-30.

Gonzalez-Val, R., (2012). Zipf's law : Main issues in empirical work. Région et développement, No. 36, pp. 147-164.

Fujita, M., Krugman P., & Venables, A. J., (1999). The spatial economy. Cities, regions and international trade. Cambridge, MA: MIT Press.

Gabaix, X., (1999). Zipf's law for cities: an explanation. The Quarterly Journal of Economics, Vol. 114, No. 3, pp. 739-767.

Le Gallo, J., (2000). Econométrie spatiale : Autocorrélation spatiale.

Le Gallo. J., & Chasco. C., (2008). Spatial analysis of urban growth in Spain. Empirical Economics, Vol. 34, No. 1, pp. 59-80.

Schaffar, A., (2012). La loi de zipf sous le prisme de l'auto-corrélation spatiale : Les cas de la chine et de l'inde. Région et développement, No. 36.tion